

pass Culture

Accompagner l'éducation artistique
et culturelle au collège et au lycée

4 octobre 2021



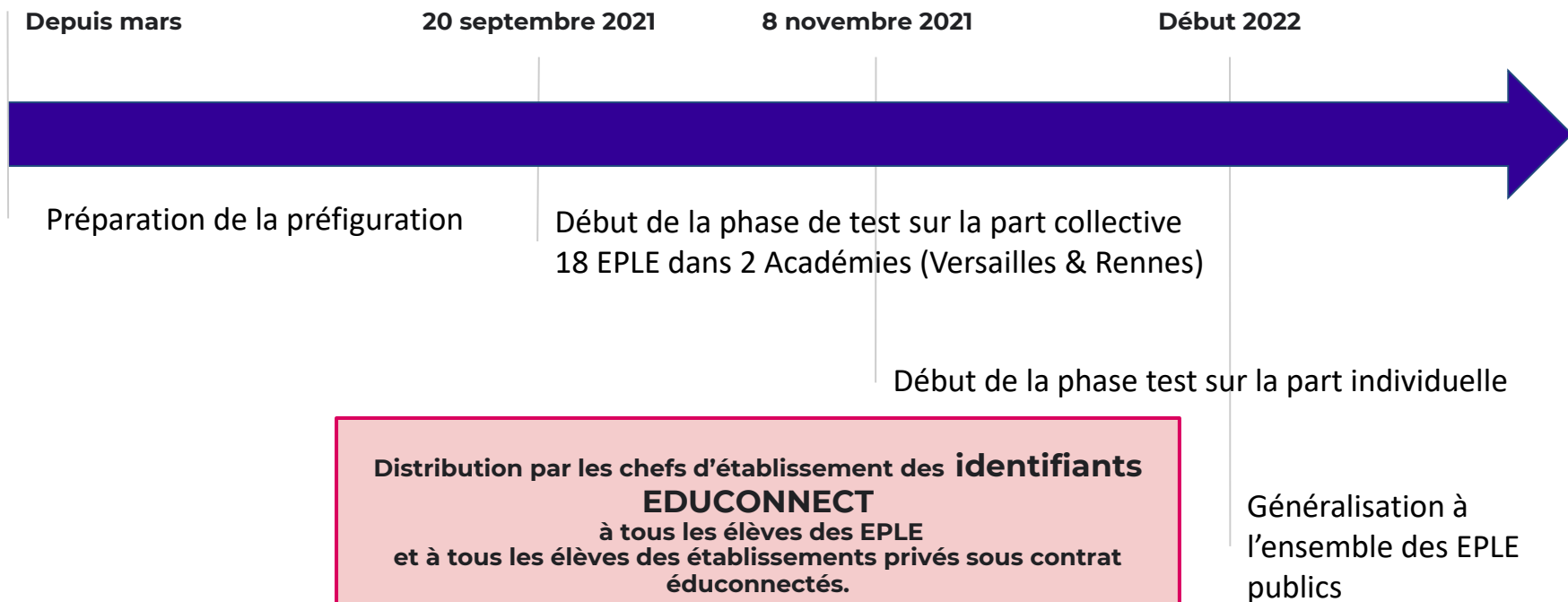
Un pass EAC

Expérimentation en cours du Pass culture EAC :

- une part collective financée par le Ministère de l'Education Nationale
- une part individuelle financée par le Ministère de la Culture



Planning de déploiement



La part individuelle

Pourquoi ?

- **Accompagner progressivement les jeunes vers les choix individuels et autonomes**

Comment ?

- En permettant à **tous les jeunes de 15, 16 et 17 ans** d'accéder à un crédit à dépenser sur l'application pass Culture
- En **construisant progressivement** des parcours **éditorialisés** et en mettant en place une **continuité avec le parcours EAC**

Quoi ?

- Toutes les catégories éligibles aux 18 ans, en dehors des offres numériques payantes (streaming vidéo ou musical...) et des jeux vidéo

LA PART INDIVIDUELLE :

Elle est propre à chaque jeune et se base sur son âge :

15 ans	16 ans	17 ans	18 ans
20 € par personne à partir du 31 janvier	30 € par personne à partir du 20 janvier	30 € par personne à partir du 10 janvier	300 € par personne Dès aujourd'hui
inscription via Educonnect	ajout / report automatique du crédit	ajout - report automatique du crédit	inscription via Pass culture

Chaque élève scolarisé a accès à Educonnect - sans condition de nationalité

Les élèves de 15, 16 et 17 ans non scolarisés ou scolarisés hors Education Nationale auront un accès spécial pour se connecter via Démarches Simplifiées

La part collective

Pourquoi ?

- Faciliter la mise en place de projets EAC

Comment ?

- En permettant, via ADAGE, de proposer aux **rédacteurs de projet** de réserver des offres collectives proposées par les acteurs culturels

Quoi ?

- Dans un premier temps uniquement des **offres datées forfaitaires (sorties ou interventions en classe)**
- Dans un second temps et en fonction des retours le périmètre des offres sera progressivement élargi

LA PART COLLECTIVE :

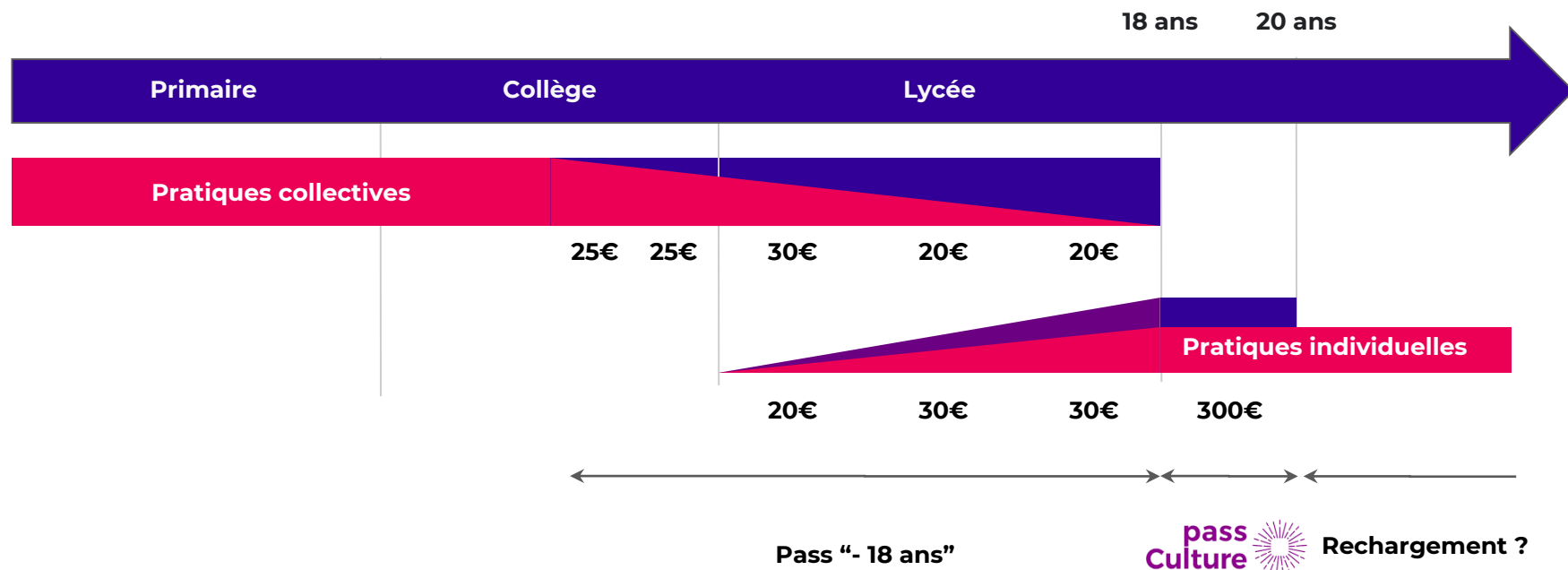
Elle est distribuée par EPLE en fonction du nombre d'élèves dans l'établissement :

Collège		CAP	Lycée		
4ème	3ème	1ère et 2ème année	2nde	1ère	Terminale
25 € par élève	25 € par élève	30 € par élève	30 € par élève	20 € par élève	20 € par élève

ex : un collège qui accueille 200 élèves de 4ème et 100 élèves de 3èmes recevra un budget global de :
 $25 \times 200 + 25 \times 100 = 7\,500$ € à répartir entre les différents projets.

1 outil : ADAGE, sur lequel consulter et réserver les offres Pass Culture

Un parcours “pass Culture” plus complet, investissant 500€ par jeune



Gestion de la part collective

Quels avantages pour les professeurs ?

1) Accès à un nouveau budget

Chaque établissement se voit attribuer un nouveau budget Pass Culture

2) Avoir accès à une liste d'offres culturelles sur le territoire

Le Pass Culture met à disposition son catalogue d'offres et listing d'acteurs avec qui monter des projets

3) Favoriser les échanges entre professeurs et projets co-construits

Les professeurs peuvent consulter toutes les demandes de leurs collègues et les projets montés au sein de l'établissement, pour s'en inspirer ou les rejoindre.

Quels avantages pour le chef d'établissement, le Rectorat et l'Education Nationale ?

1) Avoir une vue d'ensemble sur les actions culturelles de l'établissement

ADAGE offre une vue d'ensemble sur les actions menées dans un établissement tout au long de l'année, d'une campagne financière ou de plusieurs années.

2) Suivre le parcours d'un élève ou d'une classe

Grâce à l'outil "statistiques" d'ADAGE on peut sélectionner une classe ou un élève en particulier et suivre son parcours culturel sur une ou plusieurs années.

3) Favoriser la diversification des projets et offres culturels du territoire

Encourager les acteurs culturels du territoire à travailler avec les classes, faire de nouvelles propositions, développer de nouveaux partenariats.

Les acteurs clés pour accompagner les établissements scolaires

DAAC

Les réseaux des référents culture

Le rôle du **référént culture**

Accompagner et conseiller les équipes éducatives

Aider le chef d'établissement dans son pilotage

Comment accéder aux offres Pass Culture ?

Catalogue des offres existantes :

Cliquer sur Ressources - Les offres Pass Culture.

Sont présentes toutes les offres d'événements et de pratique artistique référencées par les acteurs culturels sur le site Pass Culture Pro.

Chaque offre contient un descriptif de l'activité, les modalités, le lieu et le prix global de l'activité pour une classe.

Partenaires culturels

Documents d'accompagnement

Offres pass Culture

Aide

Rechercher une offre

Rechercher



Visitez le Panthéon, Chef d'œuvre de l'architecte Soufflot

Le Petit Rintintin 26

Quoi ?

Cinéma

Et en détails ? :

Une description multi-lignes. Où il est notamment question du nombre d'élèves. Nbr d'élèves max: 50

Quand ?

06/10/2021 18:30, 1 200,00 €

Préserver

Où ?

Le Petit Rintintin 26
1 boulevard Poissonnière
75000
Paris



Clued'au Château

Le Petit Rintintin 25

Quoi ?

Cinéma

Et en détails ? :

Une description multi-lignes. Où il est notamment question du nombre

3 façons d'intégrer une offre Pass Culture aux projets d'établissements :

1) Réserver une offre Pass Culture comme une sortie ou activité ponctuelle

Cliquer sur "Ressources" - "Offres Pass Culture"

- le professeur se connecte sur ADAGE, consulte la liste des offres PASS Culture et pré-réserve celle qui l'intéresse en précisant la classe concernée
- le chef d'établissement valide la demande du professeur puis indique lorsque la sortie est réalisée.

2) Intégrer une sortie ou activité PASS Culture à un projet EAC

Cliquer sur "Recensement" et sélectionner "projet EAC"

- lorsque le professeur référence son projet EAC sur ADAGE (début d'année scolaire), il a la possibilité de cliquer sur "ajouter une offre PASS Culture" pour intégrer une ou plusieurs offres à son projet. Le projet peut être cofinancé et concerner plusieurs classes.
- le chef d'établissement valide la demande du professeur

3) Intégrer une offre PASS Culture a un projet ADAGE à N-1

Cliquer sur "Monter un projet"

- lorsque la campagne de financement est ouverte par le DAAC, le professeur peut déposer une demande de projet intégrant une ou plusieurs classes, une ou plusieurs offres et un ou plusieurs financeurs. Après validation du chef d'établissement, le projet passera ensuite en commission pour être financé ou non.

DÉMONSTRATION ADAGE

A noter qu'il existe plusieurs statuts sur ADAGE

1) Lecteur

A défaut, tout le personnel de l'établissement scolaire (inclus les professeurs, le personnel administratif, le personnel de santé et autres fonctions).

Permet de consulter toutes les actions menées dans l'établissement et de consulter les offres Pass Culture.

2) Rédacteur

La demande se fait sur ADAGE (Mon compte => Demander un accès) - le Chef d'établissement valide.

Permet de rédiger ou recenser un projet ou réserver une offre Pass Culture.

3) Administrateur

Le Chef d'établissement, le Rectorat, le DAAC.

Permet de consulter les demandes de projet, les valider ou les refuser, de rédiger des avis.

Questions



Complémentarité entre les propositions pass Culture et les dispositifs financés existants

Le pass Culture ne se substitue pas aux modalités existantes, il les complète pour mieux atteindre l'objectif du 100% EAC.

Le pass culture se présente comme un porte monnaie virtuel, au prorata du nombre d'élèves de la 4ème à la terminale (ou niveau équivalent : CAP).

L'acteur est **remboursé à 100% par le pass Culture**, une fois l'activité effectuée

Les premières offres collectives - Calendrier

Les offres sont consommables à partir du 1er janvier. Pas de rétroactivité.

Date limite de réalisation de la proposition pass Culture : 31 août

Pass culture et Adage

Le professeur peut-il programmer une action pour des élèves répartis entre plusieurs classes ? Oui, ADAGE permet d'associer des groupes aux offres pass Culture.

Peut-on associer plusieurs offres à un enseignement, projet, action ou événement ? Oui

Peut-on associer une offre à un appel à projets ? Oui, mais on ne peut financer avec le pass la même action (ex : pratique artistique).

Le Pass culture est-il accessible aux CPE ? Tout personnel de l'établissement auquel le chef d'établissement attribue un profil de rédacteur de projet peut réserver une offre pass Culture.

Sur l'application, les chefs d'établissements voient-ils la même chose que les enseignants ? Oui, plus la possibilité de valider les offres.

Offres forfaitaires et nombre d'élèves

Au moment de la saisie de l'offre par le partenaire : Comment formuler une offre si l'on ne connaît pas le nombre d'élèves de la classe qui réservera ?

Après consommation de l'offre : des élèves étaient absents

Le montant global doit être fixé suffisamment en amont, il sera consommé quelque soit le nombre d'élèves présents.

Sont également indiquées :

- les Offres gratuites
- les Offres dont la structure ne connaît pas la date de réalisation

Par exemple : les représentations ont lieu entre le 27 février et le 25 mars, les jeudis, vendredis et samedis.

Les structures culturelles

Liste des structures sur ADAGE niveau académique / niveau national
Mise à jour DAAC et DRAC.

Elargissement progressive des partenaires selon un processus à venir.

Simplification des modalités de saisie, saisir les numéros de SIRET pour les nouveaux partenaires sur ADAGE.

Communication auprès des partenaires pour inscription sur pass Culture à partir de novembre

Projet avec des élèves éligibles et non éligibles

Lors de la saisie des groupes-classes dans un projet ou une action, il faut renseigner séparément les élèves bénéficiaires du pass des autres élèves associés au même projet ou action mais ne bénéficiant pas du pass Culture.

Ex : un projet en 5ème / 4ème ne sera financé par le pass que pour les 4ème. La classe de 5ème devra être prise en charge par le collège.

Lien part collective / part individuelle

- Communication de l'enseignant
- Le parcours culturel de l'élèves, à terme devrait apparaître sur le mobile :
 - affichage du parcours dans et hors l'école
 - suggestions à partir de son parcours scolaire aussi
- Découvrir les offres de proximité et identifier des acteurs nouveaux.

Est-ce que les élèves ont accès aux offres collectives ?

Tout utilisateur de l'application pass Culture, même sans création de compte, a accès à l'ensemble des catalogues (+18, -18 individuel, -18 collectif), en lecture uniquement